

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2023/41689]

6 AVRIL 2023. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution de l'article 3, § 4 du décret du 7 février 2019 relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils et de matériels pédagogiques et de livres de littérature, au sein des établissements scolaires et ce, pour le niveau d'enseignement primaire

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 février 2019 relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils et de matériels pédagogiques et de livres de littérature, au sein des établissements scolaires ;

Vu le décret du 9 février 2023 portant diverses dispositions visant à faciliter la mise en œuvre des apprentissages de la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) et de l'éducation culturelle et artistique (ECA) ;

Vu l'avis du Service général de l'Inspection, donné le 23 janvier 2023, en application de l'article 3, § 4, du décret du 7 février 2019 susmentionné ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 17 février 2023 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 16 mars 2023 ;

Vu le protocole de négociation du 21 mars 2023 au sein du Comité de secteur IX, du Comité des Services publics provinciaux et locaux, section II, et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'enseignement libre subventionné ;

Vu le protocole de négociation du 21 mars 2023 au sein du Comité de négociation entre le Gouvernement de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux subventionnés reconnus par le Gouvernement ;

Vu l'avis des organisations représentatives des parents d'élèves au niveau communautaire donné le

22 mars 2023, en application de l'article 1.6.6-3 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Éducation ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Les listes de matériels pédagogiques en lien avec les référentiels de la formation manuelle, technique, technologique et numérique et de l'éducation culturelle et artistique, visées à l'article 3, § 4, du décret du 7 février 2019 relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils et de matériels pédagogiques et de livres de littérature, au sein des établissements scolaires, tel que modifié par l'article 4, c), du décret du 9 février 2023 portant diverses dispositions visant à faciliter la mise en œuvre des apprentissages de la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) et de l'éducation culturelle et artistique (ECA), sont reprises, pour le niveau d'enseignement primaire, en annexe au présent arrêté.

Art. 2. Le Ministre de l'Éducation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets le 29 août 2022.

Bruxelles, le 6 avril 2023.

Le Ministre-Président,
P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Éducation,
C. DÉsir

**ANNEXE : LISTES DES MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES ÉLIGIBLES DANS LE CADRE
DE LA SUBVENTION « MANOLO », EN LIEN AVEC LES RÉFÉRENTIELS FMTTN ET
ECA, ET CE POUR LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

Référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN)	
<i>Fournitures polyvalentes</i>	Balais
	Raclettes
	Ramassettes
	Essuie-mains
	Seaux
<i>Alimentation</i>	Gobelets
	Matériel de découpe et d'épluchage, dont des couteaux
	Cuillères
	Fourchettes
	Planches à découper
	Plats/saladiers
	Assiettes
	Verres
	Tasses
	Brosses à vaisselle
	Essuies de vaisselle
	Égouttoirs
	Passoires
	Fouets
	Spatules
	Lèche-plats
	Balances de cuisine
	Pots mesureurs
	Casseroles
	Poêlons
	Poêles
	Moules, platines
	Rouleaux
Matériel de conservation des aliments, de respect de la chaîne du froid	
Matériel de cuisson	
<i>Techniques de culture</i>	Semoirs
	Plantoirs
	Arrosoirs
	Jardinières
	Pots
	Bêches ou pelles
	Râteaux
Sécateurs	

Tuteurs
Brouettes
Gants de jardinage

<i>Matières et matériaux</i>	Ciseaux
	Pinceaux
	Boîtes d'aiguilles à coudre
	Ébauchoirs et spatules
	Limes
	Lots de pinces à linge
	Règles
	Équerres
	Rapporteurs
	Agrafeuses
	Aiguilles à tricoter
	Chasse-clou
	Jeux de clés mixtes
	Crochets
	Maillets
	Mètres (rubans, pliants)
	Jeux de pinces à couper, dénuder, serrer, riveter, etc.
	Pistolets à colle
	Rouleaux (dont rouleaux en mousse)
	Scies à chantourner
	Jeux de tournevis divers
	Marteaux
	Scies à métaux
	Scies à bois
	Matériel d'assemblage, dont épingles et attaches diverses
	Matériel de ponçage

<i>Objets technologiques</i>	Compas
	Fausses équerres
	Serre-joints
	Perceuses + sets de mèches
	Visseuses
	Sabliers
	Chronomètres
	Thermomètres
	Roues
	Leviers
	Poulies
	Courroies
	Engrenages
	Roues dentées

Circuits électriques simples, dont piles, générateurs, lampes, interrupteurs et capteurs
--

Multimètres

Référentiel d'éducation culturelle et artistique (ECA)	
---	--

<i>Expression française et corporelle</i>	Cerceaux
---	----------

Foulards

Cordes

Plots

Blocs

Marionnettes et figurines

Castelet/kamishibai

Parachute

Ballons

Masques blancs

<i>Expression musicale</i>	
----------------------------	--

<u>Eléments de percussions :</u>	Tambourins + mailloches
----------------------------------	-------------------------

Tambours de basque

Métallophone

Xylophone

Bongos

Claves

Guiro

Tubes résonants

Castagnettes à manche

Maracas à manche

Œufs sonores

Couronnes de cymbalettes

Wood-block

Couronnes de grelots

Triangles + battes

Jeux de Boomwhackers ¹ diatoniques et chromatiques + octaveurs

Jeux de cloches

¹ Les Boomwhackers sont des tubes colorés de différentes couleurs et longueurs. Chacun de ces tubes sonores produit une note précise. Très utilisés dans le cadre de l'apprentissage rythmique, cet instrument favorise le jeu collectif. La coloration des tubes est une solution pour enseigner la musique sans utiliser le solfège. Il suffit de mettre en place une pédagogie basée sur un système de codage. Les Boomwhackers proposent différentes gammes diatoniques ou chromatiques, alto et basse. Il existe des capsules plastiques appelées « octaveurs » à adapter à une extrémité d'un tube pour obtenir la même note mais d'une octave inférieure.

<u>Éléments d'accompagnement :</u>	Piano électrique ou synthétiseur
	Guitare ou ukulélé
<u>Diffusion audio :</u>	Enceinte acoustique multifonction trolley avec connectivité Bluetooth, entrées pour micro(s) et instruments (piano/guitare), port USB, et fonction d'enregistrement
	Micros chant
<i>Expression plastique</i>	Chevalets
	Outils de modelage
	Pinceaux

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PORTANT EXÉCUTION DE L'ARTICLE 3, § 4 DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 2019 RELATIF À L'ACQUISITION DE MANUELS SCOLAIRES, DE RESSOURCES NUMÉRIQUES, D'OUTILS ET DE MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES ET DE LIVRES DE LITTÉRATURE, AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, ET CE POUR LE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Bruxelles, le 6 avril 2023.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Éducation,

C. DÉsir